Quels objectifs respectifs pour la politique sociale et la politique familiale ?



Article rédigé par CNAFC, le 31 janvier 2012

L'avis du Haut Conseil de la Famille (HCF) sur les ruptures et discontinuités qui peuvent intervenir dans la vie familiale (http://www.hcf-famille.fr//IMG/pdf/avis.pdf) pose la question de la différence entre politique sociale et politique familiale. (cf notre commentaire précédent)

Comment articuler politique sociale et politique familiale sans les opposer ?

Plusieurs pistes s'offrent à nous pour aller plus loin que les critères qui placent l'une et l'autre en concurrence et éclairent, au fond, plutôt leurs modalités de financement et d'administration. Les éléments de définition du rôle de la famille [1] ouvrent une analyse en termes d'objectifs.

Celui de la politique familiale est de nature préventive – il s'agit de créer les conditions qui permettent à la famille de remplir sa mission et donc de lever les freins qui pourraient l'en empêcher – quand la politique sociale a une visée curative – il s'agit de réparer les « pathologies », pour que personne, si l'on peut dire, ne reste sur le bord de la route (ce qui implique de savoir si ces « pathologies » sont le résultat de choix individuels, d'influences sociétales ou propres à la situation familiale).

Reconnaître la visée préventive de la politique familiale, c'est se donner les moyens de valoriser le rôle du mariage comme cadre le plus à même de favoriser l'épanouissement des personnes, leur insertion sociale, le bien commun. Plus globalement, c'est rendre compte de la diversité des situations en fonction de leur portée pour les individus et pour la société.

Donner à la politique sociale une visée curative, c'est lui assigner une durée limitée (la cause de l'intervention étant « réparée », elle devient inutile). Cet aspect n'est pas ou peu pris en compte ; il est pourtant plus que prometteur en termes de coûts et d'efficacité et appelle une analyse précise des causes à partir de laquelle il devient possible d'envisager des politiques non seulement curatives, nécessaires, mais également préventives.

L'un comme l'autre pourraient permettre d'identifier d'une part les modes de financement les plus adaptés aux objectifs et d'autre part la gouvernance propre à chaque système.

[1] voir l'article sur l'éclairage de l'enseignement social de l'Eglise (*La Vie des AFC*, n° 127).